

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **N° 22/2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 13

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Antoine
ZANOTTO, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES, Arnaud
MEYER ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille
METAYER, Carla MICHELET, Caroline BERG, Laurence
TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés : Monsieur Éric FORESTIER et Monsieur Ulysse SUC.

Pouvoirs : Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Michel WALTER ;
Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat EAU 47.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Mauvezin-sur-Gupie a transféré au Syndicat EAU47 ses compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » par délibération en date du 31 mars 2003 ;

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat EAU47 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'EAU47 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le transfert des compétences eau potable et assainissement au Syndicat EAU47 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner :

Titulaire :

Madame Françoise JORREY

Suppléant :

Monsieur Daniel BORDENEUVE

CONSTATE que la présente délibération a été approuvée par :

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 03.04.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

